

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>72989</b>	De <b>M. Yves Foulon</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Décentralisation et fonction publique		<b>Ministère attributaire</b> > Décentralisation et fonction publique
<b>Rubrique</b> > fonction publique de l'État	<b>Tête d'analyse</b> > personnel	<b>Analyse</b> > sanctions disciplinaires. statistiques.
Question publiée au JO le : <b>27/01/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/07/2015</b> page : <b>5408</b> Date de renouvellement : <b>12/05/2015</b>		

### Texte de la question

M. Yves Foulon demande à Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique de bien vouloir lui indiquer, année par année depuis 2005 et catégorie par catégorie d'agents, le nombre et la nature des sanctions disciplinaires prononcées dans la fonction publique d'État.

### Texte de la réponse

La série des sanctions disciplinaires n'est pas disponible par catégorie hiérarchique des agents, mais le tableau des sanctions disciplinaires prises à l'encontre des agents titulaires des ministères existe en série longue depuis 2007 et distingue le type de sanction et le motif de la sanction. Ces données sont disponibles sur le portail de la fonction publique ([www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)).